

Dépôts sauvages de déchets et occupations illégales de parcelles dans le secteur du Fond-de-Chars à Osny : une situation plus complexe qu'il n'y paraît

À l'été 2023, des dépôts sauvages de déchets et l'occupation de parcelles privées par des personnes de la communauté Rom ont été constatés dans le secteur du Fond-de-Chars à Osny.

La commune d'Osny s'est rapprochée des services de l'État ainsi que des propriétaires concernés, parfois peu préoccupés par leurs terrains.

Ni l'État ni les propriétaires n'ayant entrepris de procédure, administrative ou judiciaire, tendant à mettre fin à une situation se dégradant et susceptible de générer des troubles à l'ordre public, Monsieur le Maire d'Osny est intervenu au titre de ses pouvoirs de police administrative en mettant en demeure les occupants des parcelles de les libérer.

Il a ensuite poursuivi l'exécution d'office de son arrêté et demandé le concours de la force publique, conduisant les occupants illégaux à libérer les lieux fin 2023.

Il a alors été constaté que plusieurs centaines de tonnes de déchets avaient été entreposées sur les terrains.

C'est dans ce contexte que, conformément aux obligations qui lui sont faites par le code de l'environnement, Monsieur le Maire d'Osny a engagé à l'égard de l'ensemble des propriétaires des terrains concernés une procédure administrative visant à faire cesser les dépôts sauvages.

Cette procédure est susceptible d'aboutir à diverses mesures, dont certaines sont effectivement d'ordre financier, dans le but exclusif de faire respecter la réglementation en matière de déchets et, avec elle, d'éviter des risques environnementaux ou sanitaires.

Depuis lors, la commune accompagne néanmoins les propriétaires privés, lesquels ont été reçus en mairie, se sont regroupés dans un collectif et sont en outre désormais assistés d'une avocate en droit de l'environnement.

Ensemble, la commune et les propriétaires cherchent à coconstruire une solution globale permettant d'aboutir au nettoyage effectif des terrains, dans le respect des enjeux environnementaux et sans ignorer les contraintes financières que cela peut représenter pour des particuliers.

À ce titre, la commune sollicite d'autres administrations ainsi que des opérateurs privés dans le but qu'un projet autour des énergies renouvelables puisse voir le jour sur ce secteur.

Contact presse

Cécile Dyskiewicz : 06 46 23 22 61 - c.dyskiewicz@ville-osny.fr

Frédérique Behr : 01 34 25 42 77 - f.behr@ville-osny.fr



La commune rappelle cependant que le droit de propriété confère aussi des obligations à son titulaire et qu'elle ne peut pas se substituer automatiquement à des propriétaires éventuellement défaillants en faisant alors peser des dépenses supplémentaires sur les finances communales et donc sur les administrés.

A cet égard, à l'occasion de la nouvelle occupation récemment constatée dans le secteur, la commune a poursuivi ses échanges avec le propriétaire concerné, l'a invité à engager les procédures judiciaires adaptées et a également saisi le préfet du Val d'Oise.

La commune sera, dans les prochaines semaines, très attentive aux suites qui seront données à sa demande ainsi qu'aux procédures judiciaires dont elle espère qu'elles auront été engagées.

Contact

Mairie d'Osny
Hôtel de Ville
Château de Grouchy
14 rue William Thornley 95520 Osny

Tél. : 01 34 25 42 02
Mail : mairie@ville-osny.fr

Contact presse

Cécile Dyskiewicz : 06 46 23 22 61 - c.dyskiewicz@ville-osny.fr
Frédérique Behr : 01 34 25 42 77 - f.behr@ville-osny.fr

